

Projet du lac Sand : renseignements supplémentaires

27 octobre 2020

Préparé pour le :
Service canadien de la faune
Environnement et Changement climatique Canada
Sackville (Nouveau-Brunswick)

Rédigé par :
Canards illimités Canada
Amherst (Nouvelle-Écosse)

Nature du projet et méthode

Historique du lac Sand

L'ouvrage du lac Sand a été construit peu après l'achat de la propriété par le Service canadien de la faune en 1968. Des activités humaines avaient déjà eu lieu sur le site, et le lac avait servi à la production de la canneberge. Des travaux d'assèchement du lac ont commencé dès 1900 pour faciliter la culture de la canneberge. L'installation de l'ouvrage visait à limiter le drainage depuis le canal excavé afin de restaurer le lac peu profond inondé.

On a procédé au rétablissement du niveau initial du lac et l'on s'est assuré d'être en mesure de l'élever pour appuyer l'un des principaux objectifs de gestion de la réserve nationale de faune (RNF). Le premier objectif était d'aménager et de maintenir les milieux humides d'eau douce principalement pour la production et la migration de la sauvagine.

Les premiers rapports de surveillance indiquent que la sarcelle d'hiver, le canard pilet, le fuligule à collier et le canard noir utilisent tous la RNF comme lieu de production et halte migratoire. Selon les observations, les bernaches du Canada ne font que s'y arrêter (P. Barkhouse, 1986, *Sand Pond National Wildlife Area Management Plan*, Service canadien de la faune, Rapport technique)

L'ouvrage a été géré sans bois d'œuvre depuis au moins la dernière décennie. Le niveau initial du lac a été maintenu, ce qui a procuré tous les avantages à la sauvagine et aux espèces qui dépendent des milieux humides. L'ouvrage canalise le lac, ce qui offre un milieu idéal aux castors. Par contre, l'ouvrage de régularisation et les barrages de castors limitent le passage des gaspareaux qui tentent d'atteindre les lacs Sand et Turtle.

L'amélioration du passage des poissons pourrait accroître les apports de nutriments d'origine marine dans les lacs, ce qui entraînerait des gains de productivité globale. La fertilité ainsi accrue profiterait à tous les niveaux trophiques du système, comme cela a été démontré ailleurs (RNF Tintamarre, lac Front).

L'enlèvement de l'ouvrage aura sur l'habitat des effets limités (potentiellement positifs puisqu'il s'agit de retirer de la RNF un ouvrage artificiel qui bloque actuellement le passage de certains poissons).

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO), qui a examiné le projet d'enlèvement de l'ouvrage, est favorable à l'enlèvement de cet obstacle partiel. Le projet a été approuvé à titre de projet de compensation pour contrebalancer les activités autorisées entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation (DDP) de l'habitat ailleurs. Le Programme des ports pour petits bateaux prévoit de financer le projet pour tenir compte des répercussions de la mise à niveau de l'ouvrage.

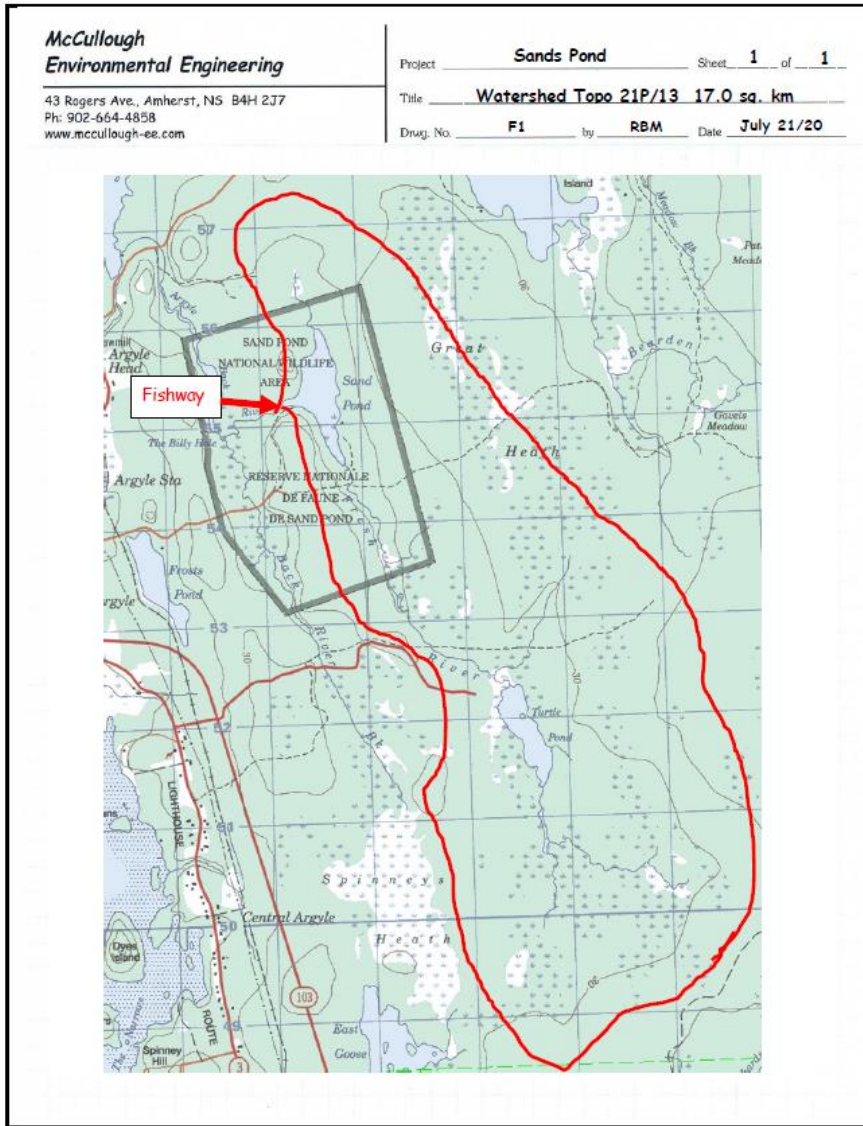
Commented [KTV1]: Translator's note: Please insert French title, if it exists.

Commented [KTV2]: Translator's note: What do you mean by "both" here? I assumed you meant the structure and beaver dams, but I am not sure my interpretation is correct.

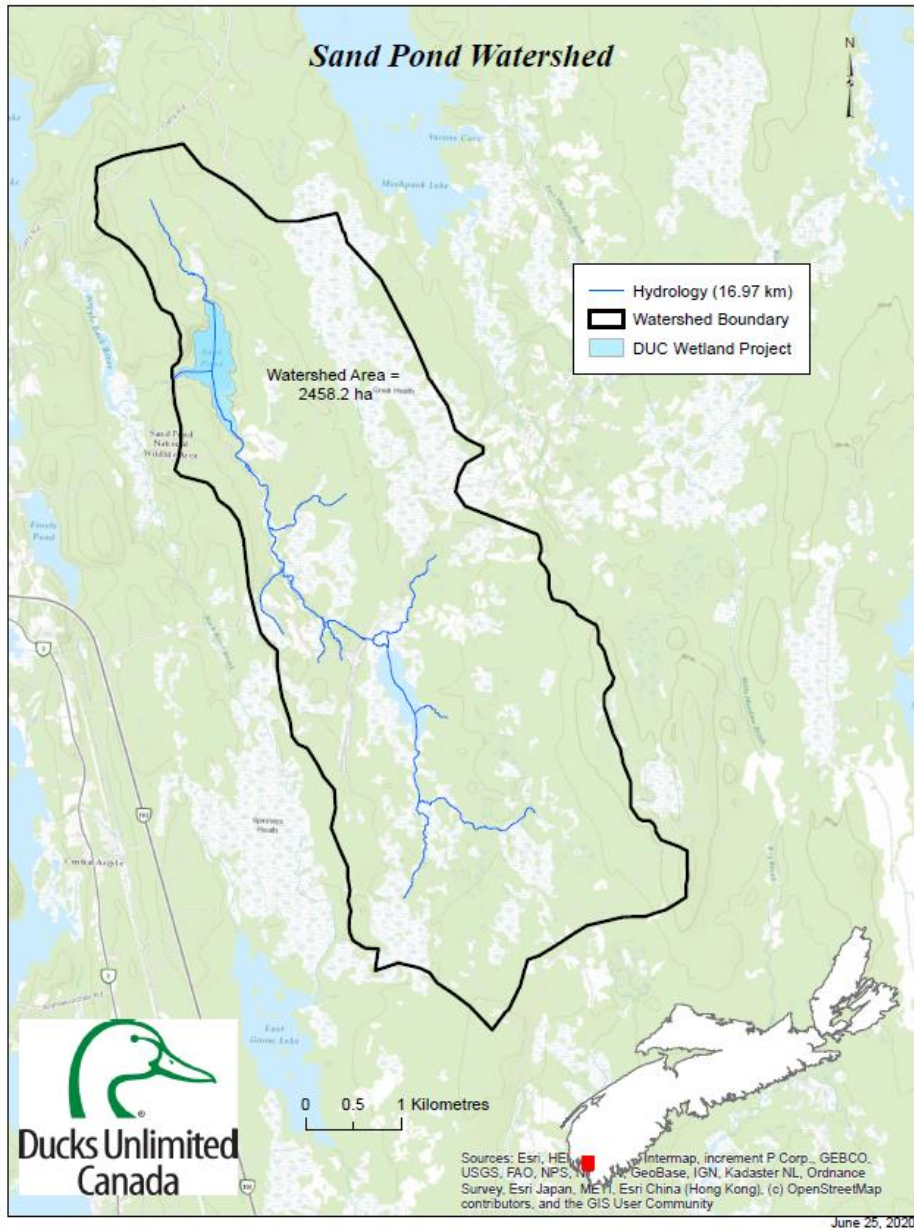
Restauration

L'enlèvement de l'ouvrage et la restauration du cours d'eau retourneront cette zone à son état d'origine. Aucun matériau sous le béton ne doit être enlevé, car le canal d'évacuation précédent avait été artificiellement creusé. Nous proposons d'enlever l'ouvrage tout en maintenant le niveau initial du lac.

Emplacement

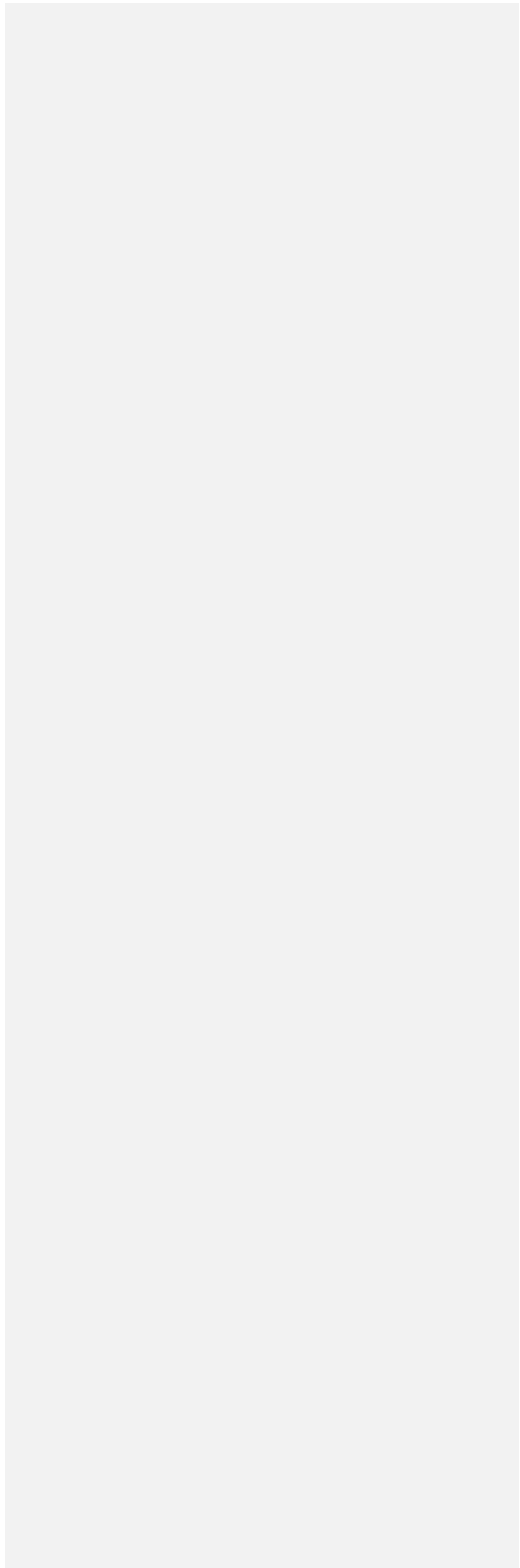


Demande de permis pour le projet du lac Sand – CIC 2020



Photographies du site







Programme de surveillance

Les efforts de surveillance porteront essentiellement sur la détermination des espèces de poissons présentes dans le système avant et après l'enlèvement de l'ouvrage. Si possible, le passage des poissons sera confirmé par la prise de photos.

Nous nous attendons à trouver des anguilles et des gaspareaux dans le lac, dont nous déterminerons l'abondance relative.

Suivis

Les efforts de surveillance se poursuivront après la restauration afin de vérifier que le projet donne les résultats souhaités. Le calendrier des visites de surveillance définitif sera fourni à Environnement et Changement climatique Canada.

Atténuation des effets sur l'environnement

Réglementation applicable

Tous les travaux de terrassement se feront en dehors des périodes biologiquement sensibles (du 15 août au 30 mars). Les travaux prévus sont visés par les lois, règlements, politiques et normes qui suivent :

- Environnement Canada : interdictions de la *Loi sur les pêches* visant à protéger les poissons et leur habitat. Les travaux se dérouleront pendant la période présentant le moins de risques pour les poissons (du 1^{er} juin au 30 septembre), à moins qu'une dérogation ne soit demandée.
- Environnement Canada : *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*
- Politique fédérale sur la conservation des terres humides, *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- Wetland Conservation Policy de la Nouvelle-Écosse, *Environnement Act*
- Environment, Watercourse Alterations Standard de la Nouvelle-Écosse
- *Loi sur les espèces en péril*
- *Special Places Protection Act*

Tous les entrepreneurs sélectionnés pour réaliser le terrassement doivent se conformer aux directives de protection de l'environnement définies dans le contrat. Les travaux consistent notamment à aménager et à mettre hors service le site, à élaborer un plan de contrôle des sédiments et de l'érosion, à gérer les matières dangereuses, à travailler à proximité de cours d'eau, à assécher le site.

Au minimum, tout l'équipement sur place sera accompagné d'une trousse d'intervention en cas de déversement accidentel de liquide, et le ravitaillement se fera à l'extérieur du site seulement.

Toutes les surfaces exposées seront recouvertes d'un paillis et semées. Des seuils anti-érosion seront adéquatement aménagés selon les exigences du permis. Des arbres seront plantés au printemps 2021 sur le site d'enlèvement de l'ouvrage afin d'accélérer la croissance de la végétation de succession.

Durée du projet et fréquence des visites

Canards Illimités Canada prévoit que le projet durera de 1 à 2 mois. Les travaux non invasifs tels que la collecte de données de surveillance de base, les levés topographiques sur le terrain et d'autres activités de planification auront probablement lieu sur une période de 1 à 2 semaines. Selon le calendrier prévu, les travaux de terrassement devraient également se dérouler sur 1 à 2 semaines. La fréquence des visites dépendra de l'emploi du temps des travailleurs, mais elle sera probablement déterminée en fonction du regroupement des tâches (surveillance, levés, etc.). Les travaux de terrassement seront effectués durant des jours précis, et l'on visera à les



achever rapidement afin de réduire au minimum le temps de présence des machines lourdes sur le site.

Enlèvement de l'ouvrage

Toutes les activités et les perturbations de la végétation seront limitées à l'espace minimal afin de permettre des opérations sécuritaires. Aucune végétation, y compris les arbres, ne sera enlevée sans que cela soit absolument nécessaire. Il sera nécessaire de débroussailler la voie d'accès au site. Le déchiquetage d'arbres et d'arbustes sera limité à l'empreinte de la route, et seuls les arbres et les branches qui constituent un obstacle à l'accès sécuritaire seront adéquatement enlevés.

Pour faciliter les travaux, les débris de barrages de castors seront enlevés pour abaisser le niveau d'eau du lac. Des sacs de sable seront placés à l'avant et à l'arrière de l'ouvrage pour l'isoler de l'eau. Toutes les activités d'enlèvement se feront à sec. Un canal de dérivation adjacent sera creusé pour maintenir l'écoulement en aval pendant l'enlèvement de l'ouvrage. On restaurera le chenal avant de quitter le site. Tous les travaux seront effectués conformément aux directives du MPO.

Une excavatrice de 20 tonnes ou plus sera utilisée pour enlever l'ouvrage et les matériaux de la berme à sec, conformément à toutes les exigences du permis. Des camions tandem seront utilisés pour transporter à l'extérieur du site les matériaux de la berme et les débris, où ils seront éliminés de façon appropriée. La machinerie sera utilisée uniquement sur l'empreinte de la berme existante.

Schéma de l'ouvrage

